

# Alloc' familiales : montant unique ?

WALLONIE Maxime Prévot lance le débat

Cela fait plusieurs années que La Ligue des Familles le réclamait. Ce mardi, Maxime Prévot, ministre de l'action sociale au gouvernement wallon, l'a évoqué lors de sa première audition au parlement. Évoqué, car il s'agit seulement, à ce stade, d'une « piste de réflexion », précise l'intéressé, et non encore d'une proposition en tant que telle.

Toujours est-il que l'idée d'un montant unique pour les allocations familiales est lancée. Jusqu'à présent, le rang de l'enfant dans la fratrie détermine le revenu des allocations, qui augmente pour le deuxième, puis encore pour le troisième bambin. « C'est du bon sens, argue Maxime Prévot : lorsque l'on parle avec les gens, ils ne comprennent pas pourquoi les allocations du troisième enfant sont plus élevées, alors que c'est le premier enfant qui coûte le plus cher ! »

La compétence des allocations familiales ayant été transférée du fédéral aux Régions avec la dernière réforme de l'État, le débat était ouvert. Mais, jusqu'ici, les partis francophones ne s'en étaient pas réellement emparés, restant très prudents sur le sujet. La Déclaration de politique régionale se montrait d'ailleurs très vague : elle avançait simplement que le gouvernement souhaitait « envisager une évolution du système ». C'est que « le souci premier est de garantir la continuité et la qualité des prestations » souligne Maxime Prévot, qui ras-

sure d'emblée les familles : « nous veillerons à éviter le syndrome des panneaux photovoltaïques : le système actuel resterait de mise pour les enfants déjà nés, on ne change pas les règles en cours de jeu ! » Reste que « pour le futur, on doit ouvrir la réflexion », insiste le ministre... Et que le gouvernement bruxellois s'est déjà, le premier, orienté vers l'option du montant unique : « l'essentiel est qu'on puisse déjà, au sein de l'espace francophone à défaut du pays entier, éviter de se faire concurrence », pointe Maxime Prévot, qui partage d'ailleurs un collaborateur avec Céline Frémault, son alter ego sur ces matières à Bruxelles.

Sur le montant en tant que tel, le ministre préfère ne pas s'avancer à ce stade, mais rassure d'emblée « même si nous sommes en période de délicatesse budgétaire, le but n'est pas de faire des économies sur le dos des familles ! » ■

E.BL.

## CHIFFRES

### 160 euros

C'est le montant proposé par la Ligue des Familles, qui se réjouit de la piste lancée par Maxime Prévot, mais qui craint un montant inférieur. Pour l'instant, une famille touche 90,28 euros pour le premier enfant, 167,05 pour le deuxième et 249,41 pour le troisième.